



Xavier Afresne



David Autin

- ▶ L'indice CAC 40 recule de -2,76 % sur le mois, pénalisé par **Total, les valeurs bancaires et aéronautiques soit en cumulé environ 20 % de l'indice qui enregistre une baisse à deux chiffres**. La sous-pondération du fonds Richelieu France à ces entreprises a en partie permis de contenir la baisse mensuelle à -1,57 % (part R).
- ▶ **L'été 2020 a battu un record de 30 ans, celui du montant durant le troisième trimestre de fusions & acquisitions supérieures à \$5Mds dans le monde**. L'hexagone n'est pas en marge de cette effervescence puisque quelques sagas alimentent cette rentrée. LVMH rompt ses fiançailles avec Tiffany ; la pression de milliardaires se fait de plus en plus pressante au sein de Lagardère ; et le résultat de l'offensive de Veolia sur Suez, avec Engie en rôle d'arbitre. Ces trois feuillets impactent directement et indirectement près de 15 % du portefeuille. Du côté positif, le titre Lagardère (+27 %), sur lequel nous avons pris quelques profits, enregistre la plus forte progression mensuelle alors que Veolia (-9 %) impacte négativement le fonds à cause d'incertitudes autour de plusieurs éléments de son offre.
- ▶ Ce mois-ci, nous **avons initié deux nouvelles lignes présentant, à notre sens, des profils attractifs**. Carrefour traite sur des multiples de valorisation décotés de 30 % sur ses homologues européens alors même que l'activité semble retrouver une meilleure dynamique. Puis, **Ipsos** a démontré une certaine capacité de résistance de ses marges au premier semestre et pourrait voir son tour de table évoluer à l'image de ceux de concurrents ces dernières années.

Document non contractuel produit uniquement à titre d'information. Il ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Avant d'investir, vous devez vous procurer et lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible auprès de Richelieu Gestion et sur le site www.richelieugestion.com. Richelieu Gestion décline toute responsabilité en cas de pertes, directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. La valeur des parts des fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont traités aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Conformément à l'article 321-116 du règlement général de l'AMF, vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des fonds.